

LES OPÉRATIONS CONCERNÉES

Projet de classement, de récolement, de conservation et de restauration des archives communales.

LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Vous souhaitez savoir comment gérer les archives communales ? Si vous pouvez éliminer les archives ? Vous ne savez pas quoi faire lorsque les reliures des registres de délibération et d'état civil sont abîmées ? Vous souhaitez savoir comment faire le récolement des archives communales ? Vous vous demandez quelles archives sont communicables au public ?

Description des prestations proposées

Conseils et appui technique dans la gestion des archives communales.

Les niveaux de prestations disponibles

Selon l'état d'avancement du projet, le niveau de prestation proposé par le Département pourrait être le suivant, sachant que l'accompagnement pourra être réalisé soit à distance, soit sur site :

Niveau 1 - Lancement de la réflexion

- Premier contact téléphonique suivi d'un rendez-vous et visite sur site.
- Mise à disposition de documents ressources.
- Informations sur les contraintes techniques et réglementaires.
- Analyse sur l'opportunité du projet.

Niveau 2 - Définition et formalisation du projet

- Réalisation d'un diagnostic avec recommandations.
- Mise en relation éventuelle avec des porteurs de projets similaires.

Niveau 3 - Phase pré-opérationnelle

- Accompagnement dans la recherche de financements mobilisables (DRAC, par exemple).
- Analyse et conseils sur les devis (restauration et classement en particulier).
- Conseils sur la mise en œuvre (à distance ou sur place).
- Visite sur place et rapport d'observations éventuel (en fonction du projet).

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET MODALITÉS D'INTERVENTION

- Offre d'ingénierie destinée aux communes et leurs groupements.
- Niveau 1 à 3 : accompagnement gratuit.

CONTACT

Direction des archives départementales
Service des archives communales, privées et de la conservation
02 33 75 10 10 ou [formulaire de contact](#)